



Société anonyme au capital de 174.024,29 euros
Siège social : 10 rue Mercœur 75011 Paris
RCS de Paris 349 694 893

RAPPORT DE PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE

1.	CONFORMITE AU CODE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	3
2.	CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	4
2.1.	Composition du conseil d'administration au 31 décembre 2011	4
2.2.	Règlement intérieur du conseil d'administration	7
2.3.	Comités spécialisés.....	7
2.3.1.	Comité d'audit.....	7
2.3.2.	Comité des rémunérations.....	9
2.4.	Limitation des pouvoirs du directeur général	10
3.	REPARTITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2011	11
4.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	11
4.1.	Rémunérations et options attribuées à chaque dirigeant mandataire social.....	11
4.2.	Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social	12
4.3.	Jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants.....	13
4.4.	Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par la Société ou toute société de son Groupe durant les exercices clos les 31 décembre 2010 et 2011.....	14
4.5.	Options de souscription ou d'achat d'actions levées par chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2010 et 2011.....	14
4.6.	Actions attribuées gratuitement à chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2010 et 2011.....	15
5.	PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES.....	18
5.1.	Périmètre couvert par le contrôle interne	18
5.2.	Description des procédures de contrôle interne	18
5.3.	Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	21
5.4.	Conclusion : les axes d'amélioration en projet	22

Pour l'élaboration du présent document, le Président a consulté le Directeur Administratif et Financier. Le conseil d'administration, sur la base des conclusions du comité d'audit et des observations préalables des commissaires aux comptes, a approuvé le présent rapport lors de la séance du Conseil du 6 juin 2012.

1. CONFORMITE AU CODE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Afin de se conformer aux exigences de l'article L. 225-37 du Code de commerce, la Société a désigné le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en décembre 2009 par MiddleNext comme code de référence auquel elle entend se référer.

La Société a pour objectif de se conformer à l'ensemble des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, et entend se conformer notamment à l'objectif suivant : avoir un conseil d'administration comptant en son sein au moins deux membres indépendants dans la mesure où il est composé de plus de cinq membres au total.

A la date de publication du présent rapport, la Société ne s'est pas conformée à l'ensemble des recommandations édictées par le Code de gouvernement d'entreprise. Conformément aux dispositions de l'alinéa 7 de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport précise les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise qui ont été écartées et expose les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

La Société considère qu'elle ne se trouve pas en conformité avec les recommandations suivantes :

- Cumul d'un contrat de travail et d'un mandat social

Le conseil d'administration a autorisé le cumul du contrat de travail avec un mandat social pour la directrice générale et pour le directeur général délégué compte tenu de la taille de la Société et des risques encourus par ces dirigeants.

- Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil

Le conseil d'administration de la Société n'a pas procédé à ce jour à l'évaluation de ses méthodes de travail et de son fonctionnement. Cette action sera inscrite dans le plan de travail du conseil au cours de l'année 2012 sous la forme d'une auto-évaluation. Les résultats feront l'objet d'un débat au sein du conseil et se traduiront par un plan d'actions.

- Publication du règlement intérieur du conseil d'administration

A la date de publication du présent rapport, la Société n'a pas rendu public le règlement intérieur dont son conseil d'administration s'est doté le 16 décembre 2011 mais envisage de le publier sur le site internet de la Société.

- Tenue d'une réunion des comités spécialisés au minimum quatre fois par an

A la date de publication du présent rapport, les règlements intérieurs du comité d'audit et du comité des rémunérations préconisent que chacun de ces comités se réunissent au moins deux fois par an tandis que le code de gouvernance choisi par la Société recommande une fréquence de quatre réunions par an minimum. La Société estime néanmoins, eu égard à sa taille et au rôle dévolu à chacun de ces comités, que deux réunions par an suffisent à ces comités pour assurer leur mission.

2. CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1. Composition du conseil d'administration au 31 décembre 2011

Nom	Nationalité	Fonction exercée dans la société	Autres fonctions exercées en dehors de la Société	Date de début et fin de mandat
Stéphane Sallmard 10, rue Mercœur 75011 Paris	Française	Président du conseil d'administration	Directeur de i-Optics B.V.	Renouvelé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 2 décembre 2011 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Renouvelé par le conseil d'administration en qualité de président du conseil d'administration le 2 décembre 2011 pour la durée de son mandat d'administrateur.
Marie Meynadier 10, rue Mercœur 75011 Paris	Française	Administrateur	Néant	Renouvelée en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 9 avril 2010 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
NBGI Private Equity représentée par Aris Constantinides Old Change House 128 Queen Victoria Street, EC4V 4BJ, Londres (Royaume-Uni)	Britannique	Administrateur	Néant	Renouvelé par l'assemblée générale du 30 juin 2011 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
CDC Entreprises représentée par Marie-Laure Garrigues 137, rue de l'Université, 75007 Paris	Française	Administrateur	Néant	Nommé en qualité d'administrateur par le conseil d'administration du 2 décembre 2011 pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Nomination soumise à la ratification de la prochaine l'assemblée générale des actionnaires.
UFG - Siparex représentée par Olivier Denigot 173-175, boulevard Haussmann 75008 Paris	Française	Administrateur	Néant	Renouvelé par l'assemblée générale du 16 janvier 2012. Pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Edmond de Rothschild Investment Partners représentée par Raphaël Wisniewski 47, rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris	Française	Administrateur	Président de Minnow Medical France	Renouvelé par l'assemblée générale du 16 janvier 2012. Pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
COFA Invest représentée par Marie-Hélène Plais 48, avenue du Président Wilson 75016 Paris	Française	Administrateur	Néant	Renouvelé par l'assemblée générale du 30 juin 2011 pour une durée de 3 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
Philip Whitehead Hants RG25, 2RE Dairy Cottage Upton Grey (Royaume-Uni)	Britannique	Administrateur	Directeur de Time Spent Property Developments Ltd, Linx Printing Technologies Ltd, Danaher UK Industries Ltd, Hoddington Inns Ltd Vice-Président de Tektronix UK Holdings Ltd, Tektronix UK Ltd, Gilbarco (NZ) Holdings Ltd	Renouvelé par l'assemblée générale du 16 janvier 2012. Pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Autres mandats sociaux exercés par les membres du conseil d'administration

Nom	Nature du mandat	Société
Stéphane Sallmard	Président du conseil d'administration Président du conseil d'administration Directeur	DySIS Medical Ltd Imagine Eyes SARL i-Optics B.V.
Marie Meynadier	Dirigeant Dirigeant Dirigeant	EOS imaging Inc EOS imaging GmbH EOS image Inc

Nom	Nature du mandat	Société
Hervé Legrand	Néant	Néant
NBGI Private Equity représentée par Aris Constantinides	Président du conseil d'administration Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur	Advanced Cardiac Therapeutics Inc 2010 Perfect Vision AG Dysis Medical Ltd Endoscopic Technologies Inc SuperSonic Imagine SA Upfront Chromatography A/S
CDC Entreprises représentée par Marie-Laure Garrigues	Censeur	Cytheris
UFG - Siparex représentée par Olivier Denigot	Membre du Directoire Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Censeur Censeur	UFG-Siparex Biospace lab Easyvoyage Mastrad Roctool SecurActive ASK Ipanema
Edmond de Rothschild Investment Partners représentée par Raphaël Wisniewski	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Membre du directoire Président	Poxel Gentical Implanet MdxHealth Cellnovo Vessix Vascular Regado Edmond de Rothschild Investment Partners Minnow Medical France
COFA Invest représentée par Marie-Hélène Plais	Administrateur Administrateur Membre du conseil de surveillance Administrateur	Spinewave Inc., Shelton CT USA Implanet SA LBA Innovation (ancien Vitalitec) Fondation Yves Cotrel, Institut de France
Philip Whitehead	Directeur Directeur Directeur Directeur Vice-Président Vice-Président Vice-Président	Time Spent Property Developments Ltd Linx Printing Technologies Ltd Danaher UK Industries Ltd Hoddington Inns Ltd Tektronix UK Holdings Ltd Tektronix UK Ltd Gilbarco (NZ) Holdings Ltd

La Société dispose en la personne Philip Whitehead d'un administrateur indépendant au sens des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en décembre 2009 par MiddleNext et validé en tant que code de référence par l'AMF dans la mesure où Philip Whitehead :

- n'est ni salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe et ne l'a pas été au cours des trois dernières années ;
- n'est pas client, fournisseur ou banquier significatif de la Société, ou pour lequel la Société ou son groupe représenterait une part significative de l'activité ;
- n'est pas actionnaire de référence de la Société ;

- n'a pas de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ; et
- n'a pas été auditeur de la Société au cours des trois dernières années.

Le recrutement d'autres administrateurs indépendants est envisagé par la Société dans le cadre de l'évolution de sa gouvernance d'entreprise. La Société proposera ainsi la nomination de deux administrateurs indépendants à l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Le conseil d'administration veille à l'équilibre de représentation des hommes et des femmes. Ces dernières occupent 38% des postes d'administrateurs au 31 décembre 2011.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, le conseil d'administration de la Société s'est réuni 7 fois et le taux de présence moyen des membres du conseil d'administration s'est élevé à 79,07%.

2.2. Règlement intérieur du conseil d'administration

Un règlement intérieur, disponible pour consultation au siège social de la Société, a été adopté le 16 décembre 2011 afin de préciser, notamment, le rôle et la composition du conseil, les principes de conduite et les obligations des membres du conseil d'administration de la Société. Chaque membre du conseil d'administration s'engage notamment à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement et d'action et à participer activement aux travaux du conseil. Il informe le conseil des situations de conflit d'intérêt auxquelles il pourrait se trouver confronté. En outre, le règlement intérieur rappelle la réglementation relative à la diffusion et à l'utilisation d'informations privilégiées en vigueur et précise que ses membres doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de la Société lorsqu'ils disposent d'informations privilégiées. Chaque membre du conseil d'administration est tenu de déclarer à la Société et à l'AMF les opérations sur les titres de la Société qu'il effectue directement ou indirectement.

2.3. Comités spécialisés

2.3.1. Comité d'audit

2.3.1.1. Composition

Le 16 décembre 2011, le conseil d'administration s'est constitué en comité d'audit pour une durée illimitée conformément aux dispositions de l'article L. 823-20 4° du code de commerce.

Il a adopté un règlement intérieur du comité d'audit tel que décrit ci-dessous applicable mutatis mutandis (à l'exception des dispositions sur la composition du comité d'audit) au conseil d'administration en sa formation de comité d'audit.

Aux termes de ce règlement, le comité d'audit est composé au minimum de deux membres désignés par le conseil d'administration après avis du comité des rémunérations. Les membres du comité d'audit sont choisis parmi les membres du conseil d'administration et, si possible, deux tiers d'entre eux sont des membres indépendants, dont un disposant de compétences particulières en matière financière ou comptable, étant précisé que tous les membres possèdent des compétences minimales en matière financière et comptable et que les administrateurs exerçant des fonctions de direction sont exclus.

A la date de publication du présent rapport, le conseil d'administration, à l'exclusion de Marie Meynadier, remplit les fonctions de comité d'audit ; les membres du comité d'audit sont donc :

- Stéphane Sallmard, président du conseil d'administration,
- NBGI Private Equity représentée par Aris Constantinides, administrateur,
- UFG - Siparex représentée par Olivier Denigot, administrateur,
- Edmond de Rothschild Investment Partners représentée par Raphaël Wisniewski, administrateur,
- CDC Entreprises, représentée par Marie-Laure Garrigues, administrateur,
- COFA Invest représentée par Marie-Hélène Plais, administrateur, et
- Philip Whitehead, administrateur.

2.3.1.2. Attributions

La mission du comité d'audit est d'assister le conseil d'administration, notamment, par l'exercice des missions suivantes :

- assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et de revoir les conditions de leur rémunération ;
- assurer le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- prendre connaissance périodiquement de l'état des contentieux importants ; et
- de manière générale, apporter tout conseil et formuler toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

2.3.1.3. Fonctionnement

Le comité d'audit se réunit au moins 2 fois par an, selon un calendrier fixé par son président, sur un ordre du jour arrêté par son président et adressé aux membres du comité d'audit sept jours au moins avant la date de la réunion. Il se réunit aussi à la demande de son président, de deux de ses membres, ou du président du conseil d'administration de la Société.

Le comité d'audit peut entendre tout membre du conseil d'administration de la Société et procéder à la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission. Le président du comité d'audit en informe au préalable le conseil d'administration. En particulier, le comité d'audit a la faculté de procéder à l'audition des personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle (directeur administratif et financier et principaux responsables de la direction financière).

Le comité d'audit procède à l'audition des commissaires aux comptes. Il peut les entendre en dehors de tout représentant de la Société.

2.3.1.4. Rapports

Le président du comité d'audit fait en sorte que les comptes rendus d'activité du comité au conseil d'administration permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations.

Le rapport annuel comportera un exposé sur l'activité du comité au cours de l'exercice écoulé.

Si, au cours de ses travaux, le comité d'audit détecte un risque significatif qui ne lui paraît pas être traité de façon adéquate, le président en alerte sans délai le président du conseil d'administration.

2.3.2. Comité des rémunérations

2.3.2.1. Composition

Le comité des rémunérations, mis en place le 02 mars 2006, dont les membres ont adopté un règlement intérieur tel que décrit ci-dessous est composé d'au moins deux membres du conseil d'administration désignés par le conseil d'administration.

Il est précisé, en tant que de besoin, qu'aucun membre du conseil d'administration exerçant des fonctions de direction au sein de la Société ne peut être membre du comité des rémunérations.

A la date de publication du présent rapport, les membres du comité des rémunérations sont :

- Stéphane Sallmard, président du conseil d'administration ;
- Edmond de Rothschild Investment Partners représenté par Raphaël Wisniewski, administrateur, et
- CDC Entreprises, administrateur représenté par Madame Marie-Laure Garrigues, administrateur.

2.3.2.2. Attributions

Le comité des rémunérations est notamment chargé :

- d'examiner les principaux objectifs proposés par la direction générale en matière de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux de la Société, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- d'examiner la rémunération des dirigeants non mandataires sociaux, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions, les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature ;
- de formuler, auprès du conseil d'administration, des recommandations et propositions concernant :
- la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, les autres droits pécuniaires, y compris en cas de cessation d'activité, des mandataires sociaux. Le comité propose des montants et des structures de rémunération et, notamment, des règles de fixation de la part variable prenant en compte la stratégie, les objectifs et les résultats de la Société ainsi que les pratiques du marché ; et
- les plans d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions et tout autre mécanisme similaire d'intéressement et, en particulier, les attributions nominatives aux mandataires sociaux éligibles à ce type de mécanisme;
- d'examiner le montant total des jetons de présence et leur système de répartition entre les administrateurs, ainsi que les conditions de remboursement des frais éventuellement exposés par les membres du conseil d'administration,
- de préparer et de présenter les rapports, le cas échéant, prévus par le règlement intérieur du conseil d'administration,
- de préparer toute autre recommandation qui pourrait lui être demandée par le conseil d'administration en matière de rémunération ; et
- de manière générale, le comité des rémunérations apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

2.3.2.3. Modalités de fonctionnement

Le comité des rémunérations se réunit au moins 2 fois par an, selon un calendrier fixé par son président, sur un ordre du jour arrêté par son président et adressé aux membres du comité des rémunérations sept jours au moins avant la date de la réunion. Il se réunit aussi à la demande de son président, de deux de ses membres ou du conseil d'administration.

Les administrateurs non dirigeants, qui ne sont pas membres du comité des rémunérations, peuvent participer librement à ces réunions.

Le président du conseil d'administration de la Société, s'il n'est pas membre du comité, peut être invité à participer aux réunions du comité. Le comité l'invite à lui présenter ses propositions. Il n'a pas voix délibérative et n'assiste pas aux délibérations relatives à sa propre situation.

Le comité des rémunérations peut demander au président du conseil d'administration à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour. Le président du comité des rémunérations ou le président de séance attire l'attention de toute personne participant aux débats sur les obligations de confidentialité qui lui incombent.

Le comité des rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2011 afin d'examiner et valider le plan de rémunération de l'équipe de Direction (rémunération fixe et primes sur objectifs).

2.3.2.4. Rapports

Le président du comité des rémunérations fait en sorte que les comptes rendus d'activité du comité au conseil d'administration permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations.

Le rapport annuel comportera un exposé sur l'activité du comité au cours de l'exercice écoulé.

Le comité des rémunérations examine notamment le projet de rapport de la Société en matière de rémunération des dirigeants.

2.4. Limitation des pouvoirs du directeur général

La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Lors de chaque réunion du conseil, le directeur général rend compte des faits marquants de la vie du Groupe.

Le conseil d'administration peut le révoquer à tout moment. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommage intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du conseil d'administration.

A la date de publication du présent rapport, le conseil d'administration est présidé par Monsieur Stéphane Sallmard. Madame Marie Meynadier est le Directeur Général de la Société.

3. REPARTITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2011

	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote *
Fondateurs et investisseurs historiques	814.671	7,02%
COFA Invest	542.055	4,67 %
EDRIP	3.108.006	26,78 %
UFG Siparex	1.805.314	15,56 %
NBGI	1.714.833	14,78 %
CAPE	1.781.725	15,35 %
FCID	1.750.000	15,08 %
Investisseurs financiers	10.701.933	92,23 %
Management & employés	86.955	0,75%
Total	11.603.559	100,00%

* Le pourcentage des droits de vote est identique au pourcentage du capital détenu.

4. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

4.1. Rémunérations et options attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	<u>Exercice 2010</u>	<u>Exercice 2011</u>
Marie Meynadier – directrice générale		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	217.796 €	208.122 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	134.160 €	-
Total	351.956 €	208.122 €

Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2010	Exercice 2011
Hervé Legrand – directeur général délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	166.901 €	167.277 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	34.320 €	-
Total	201.221 €	167.277 €

Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2010	Exercice 2011
Stéphane Sallmard – président du conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	68.000 €	68.000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Total	68.000 €	68.000 €

4.2. Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Les tableaux suivants présentent les rémunérations dues aux mandataires sociaux dirigeants au titre des exercices clos les 31 décembre 2010 et 2011 et les rémunérations perçues par ces mêmes personnes au cours de ces mêmes exercices.

	Exercice 2010		Exercice 2011	
	montants dus ⁽¹⁾	montants versés ⁽²⁾	montants dus ⁽¹⁾	montants versés ⁽²⁾
Marie- Meynadier – directrice générale				
Rémunération fixe*	146.519 €	146.519 €	153.844 €	153.844 €
Rémunération variable*	56.689 €	52.000 €	41.291 €	56.689 €
Rémunération exceptionnelle*	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature*	14.588 €	14.588 €	12.987 €	12.987 €
TOTAL	217.796 €	213.107 €	208.122 €	223.520 €

	Exercice 2010		Exercice 2011	
	montants dus ⁽¹⁾	montants versés ⁽²⁾	montants dus ⁽¹⁾	montants versés ⁽²⁾
Hervé Legrand – directeur général délégué				
Rémunération fixe*	140.000 €	140.000 €	152.917 €	152.916 €
Rémunération variable*	26.901 €	13.563 €	14.360 €	26.901 €
Rémunération exceptionnelle*	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature*	-	-	-	-
TOTAL	166.901 €	153.563 €	167.277 €	179.818 €
Stéphane Sallmard – président du conseil d'administration				
Rémunération fixe*	68.000 €	68.000 €	68.000 €	66.000 €
Rémunération variable*	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle*	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature*	-	-	-	-
TOTAL	68.000 €	68.000 €	68.000 €	66.000 €

(1) au titre de l'exercice

(2) au cours de l'exercice

* sur une base brute avant impôts

L'avantage en nature consenti à Marie Meynadier correspond à l'attribution d'une voiture de fonction.

Le versement de la part variable des rémunérations est subordonné à l'atteinte des objectifs définis en conseil d'administration. Leur montant est déterminé par le comité des rémunérations.

4.3. Jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

<u>Mandataires sociaux non dirigeants</u>	<u>Rémunérations</u>	<u>Montants versés au cours de l'exercice 2010</u>	<u>Montants versés au cours de l'exercice 2011</u>
NBGI Private Equity représentée par Aris Constantinides	Jetons de présence	Néant	Néant
	Autres rémunérations	Néant	Néant
CDC Entreprises représentée par Marie-Laure Garrigues	Jetons de présence	Néant	Néant
	Autres rémunérations	Néant	Néant
UFG - Siparex représentée par Olivier Denigot	Jetons de présence	Néant	Néant
	Autres rémunérations	Néant	Néant

Edmond de Rothschild Investment Partners représentée par Raphaël Wisniewski	Jetons de présence	Néant	Néant
	Autres rémunérations	Néant	Néant
COFA Invest représentée par Marie-Hélène Plais	Jetons de présence	Néant	Néant
	Autres rémunérations	Néant	Néant
Philip Whitehead	Jetons de présence	Néant	Néant
	Autres rémunérations	Néant	21 870 €

4.4. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par la Société ou toute société de son Groupe durant les exercices clos les 31 décembre 2010 et 2011

Options de souscription d'actions attribuées par la Société à chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos le 31 décembre 2010 et 2011					
Nom	N° et date du plan	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Date d'expiration
Marie Meynadier	ESOP 2010 CA du 6 juillet 2010	134.160 €	129.000	1 €	5 juillet 2020
Hervé Legrand		34.320 €	33.000	1 €	5 juillet 2020
Stéphane Sallmard	-	-	-	-	-
Total		168.480 €	162.000	-	-

4.5. Options de souscription ou d'achat d'actions levées par chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2010 et 2011

Options de souscription d'actions levées par chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2010 et 2011			
Nom	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Marie Meynadier	-	Néant	-
Hervé Legrand	-	Néant	-
Stéphane Sallmard	-	Néant	-
Total	-	Néant	-

4.6. Actions attribuées gratuitement à chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2010 et 2011

Le conseil d'administration lors de sa séance du 16 janvier 2012 a attribué 360.000 actions gratuites au directeur général.

A la date de publication du présent rapport, compte tenu de leurs termes, ces 360.000 actions sont en cours d'acquisition conformément au tableau qui suit :

Date de l'assemblée ayant autorisé l'attribution	Date d'attribution par le conseil d'administration	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'actions en cours d'acquisition	Date d'acquisition	Durée de la période de conservation
16 janvier 2012	16 janvier 2012	360.000	360.000	16 janvier 2014	2 ans

4.7. Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2010 et 2011

Néant

4.8. Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux

Historique des attributions d'options de souscription d'actions		
Information sur les options de souscription d'actions		
Date d'assemblée	12-févr-2009	09-avr-2010
Date du conseil d'administration	07-juil-2009	06-juil-2010
Nom du plan	ESOP2009	ESOP2010
Nombre total d'actions pouvant être souscrites dont par :		
<i>Marie Meynadier</i>	<i>184.988</i>	<i>129.000</i>
<i>Hervé Legrand</i>	<i>92.494</i>	<i>33.000</i>
<i>Stéphane Sallmard</i>	-	-
Date d'expiration	06-juil-2019	05-juil-2020
Prix de souscription	1 €	1 €
Modalités d'exercice à la date d'enregistrement du document de base	Cf (1) ci-dessous	Cf (1) ci-dessous
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2011	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou devenues caduques	0	0
Nombre d'actions restant à souscrire au 31 décembre 2011	277.482	162.000

(1) Les modalités d'exercice des stock-options (S.O.) sont les suivantes :

- 25 % des S.O. pourront être exercés à compter de la date d'attribution ;
- 25 % supplémentaires pourront être exercés à chaque date anniversaire de leur attribution.

Les mandataires sociaux sont tenus de conserver au moins 80% de leurs actions issues de l'exercice des options jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

En cas de départ de la Société ou de la société affiliée concernée avant leur date de levée, les options exerçables à la date du départ restent acquises au bénéficiaire sans autre date limite d'exercice que leur date de validité. Les options non encore exerçables à la date du départ sont par ailleurs automatiquement caduques à la date de ce dernier en toutes hypothèses.

4.9. Tableau des conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants :

<u>Dirigeants mandataires sociaux</u>	<u>Contrat de travail</u>		<u>Régime de retraite supplémentaire</u>		<u>Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction</u>		<u>Indemnités relatives à une clause de non-concurrence</u>	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Marie Meynadier directrice générale <i>Date début mandat :</i> <i>Date fin mandat :</i>	X			X		X		X
	Première nomination : 16 juin 1998 Dernier renouvellement : 2 décembre 2011 A l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012							
Hervé Legrand – directeur général délégué <i>Date début mandat :</i> <i>Date fin mandat :</i>	X			X		X	X	
	Première nomination : 7 juillet 2009 Non fixée							
Stéphane Sallmard – président du conseil d'administration <i>Date début mandat :</i> <i>Date fin mandat :</i>		X		X		X		X
	Première nomination : 8 décembre 2008 Dernier renouvellement : 2 décembre 2011 A l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012							

Mme Marie Meynadier bénéficie en outre d'une assurance chômage (garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise) souscrite par la Société. Pour l'exercice 2011, le montant de la prime correspondante s'est élevé à 11.116,04 euros.

Mme Marie Meynadier a conclu un contrat de travail avec la Société le 30 avril 1998.

En cas de rupture du contrat de travail non motivée par une faute grave ou lourde au sens de la jurisprudence de la chambre sociale de la Cour de cassation Mme Marie Meynadier percevra une indemnité de licenciement égale à six mois de salaire brut.

Monsieur Hervé Legrand est soumis à une clause de non concurrence aux termes de son contrat de travail en date du 20 avril 2009 rémunérée pendant 12 mois à compter de la cession de ses fonctions salariées par une indemnité mensuelle brute égale à (i) à 50% de la moyenne mensuelle des appointements ainsi que des avantages et gratifications contractuels dont il a bénéficié au cours de ses douze derniers mois de présence au sein de la Société, ou (ii), en cas de licenciement non provoqué par une faute grave, de 60% de la même assiette.

En date du 1er juin 2008, M. Stéphane Sallmard a conclu avec la Société un contrat de consultant pour une durée indéterminée. Ce contrat a été résilié en date du 31 décembre 2011.

5. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

3.1 Définition et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité.

Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société qui :

- contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources, et
- doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- a) la conformité aux lois et règlements ;
- b) l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ou le directoire ;
- c) le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- d) la fiabilité des informations financières.

Le contrôle interne ne se limite donc pas à un ensemble de procédures ni aux seuls processus comptables et financiers.

La définition du contrôle interne ne recouvre pas toutes les initiatives prises par les organes dirigeants ou le management comme par exemple la définition de la stratégie de la société, la détermination des objectifs, les décisions de gestion, le traitement des risques ou le suivi des performances.

Par ailleurs, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

5.1. Périmètre couvert par le contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne mis en place par la Société a vocation à couvrir l'ensemble des opérations réalisées.

5.2. Description des procédures de contrôle interne

La société structure son approche du contrôle interne en s'inspirant des cinq composantes prévues par le référentiel AMF, à savoir :

1. Organisation générale : une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des procédures, des systèmes d'information, des outils et des pratiques appropriés ;
2. la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
3. un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
4. des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la société ;

5. une surveillance permanente du dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement. Cette surveillance, qui peut utilement s'appuyer sur la fonction d'audit interne de la société lorsqu'elle existe, peut conduire à l'adaptation du dispositif de contrôle interne. La Direction Générale apprécie les conditions dans lesquelles elle informe le Conseil des principaux résultats des surveillances et examens ainsi exercés.

Composante 1 : organisation générale

L'organisation des procédures de contrôle interne et de gestion des risques au sein de la Société se fonde sur les principes et outils suivants :

- Des organigrammes et fiches de postes régulièrement mis à jour sous la responsabilité de chaque directeur d'activité et centralisée par la direction Finance et Administration ;
- Un Manuel Qualité comportant une cartographie détaillée de l'ensemble des processus opérationnels et des systèmes informatiques ;
- Une matrice des responsabilités par activité (ventes, développement, production, services, marketing, réglementaires, fonctions supports). Pour chacune de ces activités figurent une description des processus, ainsi qu'un lien avec les procédures ou documents structurants qui définissent les responsabilités et les interactions entre les différents responsables à chaque étape du processus.
- Une matrice de gestion des droits d'accès au système d'informations et également aux principaux documents.
- Une gestion des compétences formalisée : une formation initiale est délivrée à l'ensemble des salariés et adaptée aux spécificités de chaque poste. Un entretien d'évaluation annuel alimente le plan de formation. L'efficacité de l'action de formation est évaluée (instantanément et lors de l'entretien annuel). L'ensemble des actions de formation et de gestion des compétences est suivi en permanence par la direction des Affaires Réglementaires et Qualité et par la Direction Finance et Administration.

Composante 2 : diffusion en interne d'informations pertinentes et fiables

Le dispositif de contrôle interne de la Société est également fondé sur la diffusion et l'analyse des informations nécessaires au pilotage de l'activité, au travers d'actions d'animation et d'outils :

Actions d'animation

- COMITÉ DE DIRECTION : 2 fois par mois il réunit les 7 directeurs d'activité, traite l'ensemble des points opérationnels en liaison avec le business plan et le budget annuel ;
- Réunions d'informations générales trimestrielles : le Directeur Général décrit en détail les objectifs définis en COMITÉ DE DIRECTION auprès des responsables opérationnels. Le suivi des objectifs est également formalisé et présenté au cours de ces réunions ;

- Revues de Management Qualité semestrielles : examen de tous les indicateurs Qualité par activité, définition des plans d'actions ; et
- Réunions multifonctionnelles : point trans-activités sur la performance et la qualité des produits.

Outils

- Base ENNOV documentaire : gestion électronique documentaire de l'ensemble des documents structurants par activité ;
- Base ENNOV process : gestion des anomalies qui surviennent dans les processus et des points de non-conformité dans la qualité des produits avec plan d'actions et suivi ; et
- ERP traitant la gestion de la production lancé début novembre 2011.

Composante 3 : processus de gestion des risques

La Société est soumise à une obligation réglementaire de gestion de ses risques opérationnels selon la norme ISO 14971 applicable aux activités de dispositifs médicaux. A ce titre, elle identifie et évalue les risques selon un niveau de criticité définie par la Direction des Affaires Réglementaires fondé sur le modèle de l'AMDEC (impact, probabilité d'occurrence et probabilité de non détection). Le périmètre des travaux s'étend aux processus suivants : conception, développement produit, service (exploitation et maintenance), production (efficacité des processus de production). Les dossiers de gestion de risques recensant l'ensemble des éléments décrits ci-dessous sont intégrés et mis à jour dans le dossier de conception de chaque produit.

La Société n'a pas mis en place un processus formel de gestion des risques global, compte tenu de sa taille et de la supervision constante exercée par la direction générale auprès des directions opérationnelles. Les risques pouvant impacter l'atteinte des objectifs de la Société sont ainsi revus lors des comités de direction. Les actions correctives sont définies et suivies selon un schéma de décision court et pragmatique.

L'ensemble des risques de la Société sera formalisé au cours de l'année 2012 sous la forme d'une cartographie des risques. Cet exercice permettra de mettre en cohérence les différentes actions déjà entreprises sur les risques opérationnels principaux.

Composante 4 : Activités de contrôle

Les activités de contrôles en place sont encadrées par des obligations réglementaires fortes, propres au secteur d'activité de la société. La Société doit ainsi respecter les normes relatives aux systèmes de management de la qualité ISO 13485 et 21 CFR part 820 qui ont pour objectif la préservation de la santé du patient et le respect des obligations réglementaires. Ces référentiels imposent des procédures d'activité (*Good Practices*) précises et des objectifs de réalisation qui leur sont associés, intégrées dans la base ENNOV documentaire :

Par ailleurs, chaque employé de la société a l'obligation d'enregistrer toutes les anomalies dans la base ENNOV. Un comité d'évaluation se réunit périodiquement aux fins d'évaluer et de décider des suites à donner pour chaque anomalie

Ce processus dit « CAPA » (*Correctives Actions & Preventive Actions*) obligatoire dans le cadre de la norme ISO 13485 et du 21 CFR820 est géré informatiquement dans la base ENNOV qui a été paramétrée pour respecter les exigences de ces normes. Il permet de couvrir l'ensemble des risques de dysfonctionnements et des actions de contrôle associés aux processus opérationnels. La base ENNOV process permet notamment de disposer à tout moment d'une description des activités de contrôle et des plans d'actions par type d'occurrence, par période de temps, par gravité.

Composante 5 : surveillance du dispositif de contrôle interne

La taille de la Société ne rend pas nécessaire l'existence d'une fonction d'audit interne permanente. Néanmoins, des missions d'audit interne sont menées sous l'égide de la Direction des Affaires Réglementaires selon un plan d'audit établi annuellement et avec des ressources dédiées, sur la base notamment des anomalies soulevées dans ENNOV. Au titre de l'exercice 2010, les audits effectués ont couvert les thèmes suivants :

- Audits ponctuels sur les contrôles d'entrées de composants provenant de sous-traitants ;
- Audit sur les ressources humaines (adéquation entre les fiches de postes, les procédures internes et les matrices de responsabilités) ;
- Audits des sous-traitants (qualité technique de la prestation) ;
- Audit Qualité interne sur l'ensemble des processus mené annuellement par un prestataire externe spécialisé dans la gestion de la qualité des fabricants de dispositifs médicaux. Les recommandations de ces audits sont enregistrés et suivies dans la base ENNOV.

Au-delà des activités d'audit interne, la Société suit des indicateurs d'activités très complets (qualité, performance) et suit les actions de correction qui sont engagées.

Enfin, la base ENNOV process est utilisée tout au long de l'année pour un pilotage strict des dysfonctionnements relevés dans le déroulement des processus opérationnels.

5.3. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Organisation de la fonction comptable et financière

La fonction comptable et financière est gérée en interne par une équipe composée de deux personnes dont un directeur administratif et financier. La comptabilité générale de même que la consolidation des comptes sont réalisées en interne, et revues par un expert-comptable. La revue fiscale et la gestion de la paie sont confiées à un cabinet d'expertise comptable. L'évaluation des indemnités de départ à la retraite de même que celle des engagements liés à l'attribution des stock-options sont confiés à des experts indépendants.

Consolidation des comptes

Le périmètre de consolidation comporte la société française et ses trois filiales étrangères. La consolidation des comptes est assurée par la Direction Administrative et Financière à partir d'un format de *reporting* mensuel. Les principales procédures comptables sont formalisées (notamment celles définissant les opérations de consolidation et les contrôles assurés sur le *reporting* mensuel des filiales).

Suivi des filiales

Chaque filiale dispose d'un budget annuel mensualisé et d'un reporting mensuel qui analyse les écarts avec ce budget.

La comptabilité des filiales est entièrement sous-traitée à des cabinets d'expertise comptable locaux.

Clôture des comptes sociaux Groupe

Groupe : Un expert-comptable assure la paie, la revue fiscale annuelle et la préparation de la clôture annuelle.

Calendrier de clôture

Les comptes mensuels sont arrêtés avec un délai de 4 jours ouvrés.

5.4. Conclusion : les axes d'amélioration en projet

La Société attache la plus grande importance à son dispositif de contrôle interne. Les investissements décrits ci-dessus engagés pour poursuivre l'amélioration de sa structuration en sont la meilleure illustration. Ainsi, à la fin de l'exercice 2011, la Société s'est fixée pour objectif de réaliser les actions suivantes :

- Formaliser la cartographie des risques groupe, définir et suivre les plans d'actions qui en résulteront et présenter les résultats au Conseil d'Administration,
- Réaliser une auto-évaluation des travaux du Conseil,
- Effectuer un diagnostic des contrôles comptables et financiers en place sur la base du Guide comptable et financier de l'AMF.